

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 10 Septembre 2020

L' an 2020 et le 10 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de GRAVIER Jean-Claude Maire

**Présents** : M. GRAVIER Jean-Claude, Maire, Mmes : DUPONT Nadège, FLORES Dominique, FLORES Nathalie, MANON Monique, MARTINERIE Marlène, VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line, MM : COLAS Hervé, DIEUDONNE Olivier, FLORES Stéphane, GERBEAU Cédric, GERNELLE Guillaume, MASUY Jacques, SAPONE Franck, STIRZEL Gérard

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : DOMINE - BISKUPSKI Karine à Mme FLORES Nathalie, ROFIDAL-WERY Dominique à M. GERBEAU Cédric, M. DESPAS Gérard à Mme FLORES Dominique  
Absent(s) : Mme PONSART Stéphanie

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 02/09/2020

**Date d'affichage** : 02/09/2020

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture  
le : 11/09/2020

**A été nommée secrétaire** : Mme FLORES Nathalie

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

## Objet des délibérations

BAIL DE CHASSE  
TARIFS SAISON CULTURELLE  
ACHAT PARCELLES DE TERRAIN  
TARIFS ECOLE DE MUSIQUE  
ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURES D'ELECTRICITE DE LA FDEA  
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SPL RIVES DE MEUSE  
LISTE DES CONTRIBUABLES POUR SIEGER A LA COMMISSION DES IMPOIS  
CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte. Les tarifs de la saison culturelle sont ajoutés à l'ordre du jour.

réf : 001-SEPT2020

### **TARIFS SAISON CULTURELLE**

**Le maire explique** que le prix d'entrée des spectacles de la saison culturelle 2019/2020 était à 6,00 € par adulte et 2€00 par enfant.

Il propose de maintenir ces tarifs pour 2020/2021.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, décide de maintenir les tarifs pour la saison culturelle à 6,00 € pour les adultes et 2,00€ pour les enfants.

A l'unanimité (**Pour** : 18 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

### **BAIL DE CHASSE**

Ce point était à l'ordre du jour. Compte tenu du fait que la révision du bail est prévue dans la convention qui a été signée en 2014. Ce point devient une simple information.

réf : 002-SEPT2020

### **ACHAT PARCELLES DE TERRAIN**

#### **Le Maire expose ;**

Lors de l'élaboration du PLU qui a été validé par le Conseil Municipal en juillet 2015, il a été prévu des zones à urbaniser qui se situent dans les terrains derrière la rue saint Louis.

Pour urbaniser dans le futur il faut acheter des terrains.

Les parcelles AB122 et AB121 sont à vendre.

La première constitue un emplacement réservé sur le PLU elle donne accès à la zone 2 AU. La seconde est située en prolongement de la première dans la zone à urbaniser.

Les négociations qui ont eu lieu lors du précédent mandat ont abouti à l'accord suivant : la parcelle AB122 de **1233** m<sup>2</sup> à 30€ le m<sup>2</sup> et la parcelle A121 de **1107** m<sup>2</sup> à 3€ le m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose d'acheter ces parcelles au prix négocié.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acheter les 2 parcelles et l'autorise à signer l'ensemble des actes et documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

A l'unanimité (**Pour** : 18 **Contre** : 0 **Abstentions** : 0)

réf : 003-SEPT2020

## TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs pour l'école de musique municipale.

TARIF A	Par enfant/ trimestre
1 enfant	15 €
2 enfants	13 €
3 enfants et plus	11 €

### Tarif A

Le tarif A est appliqué pour tout élève pratiquant une formation instrumentale ou orchestrale (cours en groupe).

Ex : le solfège, l'orchestre, le djembé ou la Battucada.

En raison de leur investissement et de leur participation aux défilés patriotiques, les élèves de l'harmonie payeront 50% du tarif A.

TARIF B	Par enfant/ trimestre
1 enfant	17 €
2 enfants	15 €
3 enfants et plus	13 €

### Tarif B

Le tarif B est appliqué pour tout élève en apprentissage d'un instrument avec un professeur.

Ex : cours de trompette ou de batterie.

LOCATION	Par enfant/ trimestre
Pour 1 instrument	14 €
Instrument supplémentaire	12 €

### Location

La location est le tarif appliqué en cas de prêt d'un instrument. Ce tarif est unique et non dégressif.

Ensemble vocal	18 €/ personne
----------------	----------------

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 004-SEPT2020

## ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURES D'ELECTRICITE DE LA FDEA

Monsieur le Maire informe les élus qu'à partir du 31 décembre 2020, les tarifs règlementés de vente d'électricité (TRV) pour les sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 Kva seront supprimés.

De ce fait la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité devient obligatoire.

La Fédération Départementale d'Energies des Ardennes nous propose l'adhésion sous forme de convention à un groupement de commande afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération,

- Autorise le Maire à signer cette convention,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande pour le compte de la commune de Haybes, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 005-SEPT2020 **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SPL RIVES DE MEUSE**

**Le Conseil Municipal** doit désigner un représentant à l'assemblée spéciale de la SPL.

Monsieur le Maire propose Madame Marie-Line VILLEVAL-DROZIERES.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

-désigne Madame Marie-Line VILLEVAL-DROZIERES pour représenter la commune à l'assemblée spéciale de la SPL.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 006-SEPT2020 **LISTE DES CONTRIBUABLES POUR SIEGER A LA COMMISSION DES IMPOTS**

**Le Maire expose à l'assemblée** qu'il est nécessaire de soumettre aux impôts une liste de 12 titulaires et 12 suppléants pour qu'ils en désignent 6 de chaque qui siégeront à la commission communale des impôts directs.

Il propose la liste de contribuables suivants :

	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	Nom/Prénom	Profession	Domicile	Nom/Prénom	Profession	domicile
1	<b>Sonnet Benoît</b>	Retraité	43, rue André Cunin 08170 Haybes	<b>Petit Sylvette</b>	Sans profession	94 rue de l'Espérance 08170 Haybes
2	<b>Fevry Marc</b>	Exploitant agricole	8 rue du Rivage 08170 Haybes	<b>Gernelle Catherine</b>	Retraîtée	15 quai du 18 <sup>ème</sup> chasseur 08170 Haybes
3	<b>Fevry Jean-Louis</b>	Artisan chauffagiste	41 rue André Cunin 08170 Haybes	<b>Marquet Jacky</b>	Retraité	154 rue Saint Louis
4	<b>Trouslard Ghislaine</b>	Retraîtée des impôts	41 rue Guynemer 08170 Haybes	<b>Jérone Eric</b>	Chef d'entreprise	11 quai du 18 <sup>ème</sup> chasseur
5	<b>Defaut José</b>	Retraité de la poste	111 rue Saint Louis 08170 Haybes	<b>Dussart Guy</b>	Retraité (industrie)	25 rue Bizet 08170 Haybes
6	<b>Stampfl Antoine</b>	Retraité	22 rue Saint-Louis 08170 Haybes	<b>Waslet Marie-Dominique</b>	Retraîtée	39 rue du Rivage 08170 Haybes
7	<b>Mathieu Alain</b>	Retraité (industrie)	2 Impasse Debussy 08170 Haybes	<b>Gerbeau Bernadette</b>	Sans profession	4 rue Camille Saint Saëns 08170 Haybes
8	<b>Leduc Jimmy</b>	Retraité	1 rue du 24 août 08170 Haybes	<b>Lamarca Félix</b>	Retraité	4 chemin Saint Roch 08170 Haybes
9	<b>Flores Philippe</b>	Chef d'entreprise	43 chemin de l'Espérance 08170 Haybes	<b>Muccilli Jean-Claude</b>	Chauffagiste	34 rue de l'Espérance 08170 Haybes
10	<b>Verenne Josiane</b>	Retraîtée DDE	1 rue Guynemer 08170 Haybes	<b>Lambert Christian</b>	Retraité	41 rue Saint Louis 08170 Haybes
11	<b>Snoeck Charles</b>	Retraité	2 rue Lieudit les Bois 08170 Haybes	<b>Verrier Jean-Marie</b>	Retraité de la poste	28 rue du Calvaire 08170 Haybes

12	<b>Andry Catherine</b>	Commerçante	29 rue du Rivage – 08170 Haybes	<b>Nicora Jean-Claude</b>	Retraité	154 rue Saint Louis 08170 Haybes
----	------------------------	-------------	------------------------------------	---------------------------	----------	--

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la liste des contribuables pour siéger à la commission des impôts.**

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 007-SEPT2020

### CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

**Le Maire expose à l'assemblée,**

Le bureau d'étude « TOPO ETUDE » est chargée par ENEDIS d'un projet d'enfouissement de réseau électrique haute tension : il s'agit de poser un câble haute tension souterrain sur 10 mètres en forage dirigé sur la parcelle cadastrée AI 18 lieudit « Moulin d'en bas »

Des travaux sont entièrement à la charge d'ENEDIS

A titre de compensation, ENEDIS s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire de 20€.

Le commune doit signer une convention avec ENEDIS.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer la convention avec ENEDIS.**

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

**Informations diverses :**

Le Maire expose à l'assemblée :

- La commune a lancé un marché pour la mise en concurrence des assurances en 2016. Ce marché arrive à terme au 31 décembre 2020, il est donc nécessaire de le renouveler.
- Il signale qu'il y a environ 6 000m<sup>3</sup> de bois scolyté sur les parcelles 40, 41, 42 et 43. Il faut le couper rapidement. Il attend les informations de l'ONF.
- Des personnes qui n'ont pas encore soit débardé soit exploité et débardé leur part de bois demande 1 délai supplémentaire. La limite d'exploitation est fixée au 27 septembre, la limite de débardage au 30 septembre. En raison de l'ouverture de la chasse, il est impossible de prolonger les délais.
- L'amicale du sang remercie la commune pour le prêt de la salle du foyer communal à l'occasion de la dernière collecte de sang.
- La ligue contre le cancer remercie la commune pour la subvention octroyée.

Le Maire explique qu'il a rencontré des élus de Fépin, Hargnies et Fumay pour discuter de la possibilité de mutualiser le service police municipale.

Mme Nadège DUPONT fait part de l'info Roseau (association pour l'aide aux enfants et adolescents atteints de leucémie ou d'un autre cancer). L'association a pour projet la création de "la maison des parents" et elle a besoin d'aide pour boucler son financement (la revue sera transmise par mail à tout le conseil municipal).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.**

En mairie, le 10/09/2020  
Le Maire  
Jean-Claude GRAVIER



